

Nombre de membres élus : 19

Convocation faite le 30 mai 2017

Nombre de membres en fonction : 19

Nombre de membres présents : 18

Sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire

Etaient présents : M. Patrice SOUDRE, MME Laurence JOST,
MME Céline WILHELM, M. Patrick LUTTER, Adjoints

Mesdames et Messieurs Marie-Jeanne PREVOT, Marc KNITTEL, Lucien HEINRICH, Martine KWIATKOWSKI, Francis MUHR, Régine FERRY, Pierre BUHL, Thérèse OXOMBRE, Elisabeth DECKERT, Patrick APPIANI, René HERRY, Philippe DOUVIER, Michèle IBANEZ

Absents excusés : Mme Delphine GERARD ayant donné procuration à Monsieur Jean-Louis BATT

1/.CREATION DE POSTE : CONTRAT SAISONNIER

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que comme chaque année et en raison des congés du personnel, il s'avère utile d'employer une personne, pendant la période estivale, afin d'aider les services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet en qualité de non titulaire.
Les attributions consisteront à aider les employés communaux dans l'ensemble de leurs tâches (tonte, désherbage, entretien des rues, arrosage,...).

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

2/.ECOLES : RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait des parents d'élève et du corps enseignant des écoles maternelles et élémentaires de Lutzelhouse de revenir à la semaine de 4 jours d'école à la rentrée 2017.

Il précise que les textes officiels permettant cette modification des rythmes scolaires et indiquant les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore parus.

Le Conseil Municipal,

PRECISE qu'une fois les textes adoptés, il suivra la volonté des parents et du corps enseignant et se prononcera en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours.